

## Commune de Gletterens

## Assemblée communale ordinaire

Les citoyennes et citoyens actifs de la Commune de Gletterens sont convoqués en Assemblée communale

## le lundi 18 décembre 2023 à 20h00 à la salle polyvalente du Devin

## Tractanda:

- 1. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée communale du 06.06.2023
  - Il ne sera pas lu, ayant été inséré dans le bulletin d'informations communales numéro 72, mis à disposition à l'administration communale et sur le site www.gletterens.ch
- 2. Information sur les augmentations des taux d'impôts imposés par le Conseil d'Etat et effectifs à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2024
  - 2.1. Augmentation du coefficient de l'impôt sur le revenu et la fortune des personnes physiques de 58,9% à 68,9% de l'impôt cantonal de base
  - 2.2. Augmentation du coefficient de l'impôt sur le bénéfice et le capital des personnes morales de 58,9% à 68,9% de l'impôt cantonal de base
  - 2.3. Augmentation du taux de contribution immobilière de 2,00‰ à 2,5‰ de la valeur fiscale des immeubles
- 3. Demande de délégation de compétence en faveur du Conseil communal pour la vente du terrain art. 683 RF Gletterens
  - 3.1. Préavis de la commission financière
  - 3.2. Vote de la demande de délégation pour la vente du terrain Art. 683 RF Gletterens
- 4. Présentation du plan financier 2024 2028
- 5. Présentation générale des budgets de résultat et des investissements
- 6. Budget 2024
  - 6.1. Présentation du budget de résultat
    - 6.1.1. Préavis de la commission financière
    - 6.1.2. Vote du budget de résultat
- 7. Élection d'un membre à la commission financière
- 8. Divers

Vous pouvez obtenir le bulletin d'informations communales n° 72 et le budget 2024, sur le site www.gletterens.ch en fichiers informatisés ou à l'administration communale en version papier.